

## Enjeux et perspectives de développement de l'Agriculture Biologique en Midi-Pyrénées

B. Mondy<sup>1</sup>, A. Terrieux<sup>1</sup>, M. Gafsi<sup>1</sup>, J.L. Hemptinne<sup>2</sup>

<sup>1</sup> UMR Dynamiques Rurales, ENFA BP 22687 – 31326 Castanet-Tolosan

<sup>2</sup> UMR EDB, ENFA BP 22687 – 31326 Castanet-Tolosan

Correspondance : bernard.mondy@educagri.fr

*Le conseil Régional Midi-Pyrénées, consécutivement à la demande exprimée par les groupes d'agriculteurs Biologiques (GAB), a confié en 2006 à l'UMR Dynamiques Rurales une étude prospective sur le « développement de l'agriculture biologique (AB) en Midi-Pyrénées ». Ce travail a permis de réunir autour d'un groupe de chercheurs, des agriculteurs, des responsables professionnels, des agents de développement, des acteurs institutionnels et économiques (DRAF, coopération,...) des différents départements de la région.*

*L'objectif de cette étude, était d'identifier les freins au développement de l'agriculture biologique (AB), en intégrant dans sa problématique l'évolution prévisible des préoccupations environnementales, territoriales et des attentes des consommateurs, ainsi que de poser le problème du lien et de l'interface entre la recherche, le développement, la vulgarisation et le conseil en développement. Elle a permis d'aboutir à des suggestions en matière d'aide à la décision, de modalités de soutien via les politiques publiques, et de structuration du lien recherche/formation/expérimentation/développement par la proposition de mise en œuvre d'une plate-forme recherche développement.*

### Résumé :

Si l'AB a connu ces quinze dernières années un développement important, notamment avec la forte croissance de la demande des produits biologiques, son développement en matière de production marque le pas depuis quelques années. A cela plusieurs raisons liées à des difficultés d'ordre technique, économique, financier, et organisationnel. Si l'ensemble de ces difficultés est réel, l'importance de la question organisationnelle attire particulièrement l'attention.

Ce texte traite cette question organisationnelle de l'AB, en partant des conclusions de cette étude régionale réalisée en partenariat avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées. Il analyse les modes de coordination des acteurs en intégrant trois composantes qui renvoient aux dynamiques interactives entre acteurs de l'AB dans la Région, à l'élaboration d'un dispositif de gouvernance, à la valorisation du capital social régional.

L'objectif, est de pousser la réflexion et l'analyse prospective en matière de développement de l'AB, en évitant d'appliquer à l'AB un schéma de développement et d'accompagnement similaire à celui qui a présidé au développement de l'agriculture conventionnelle.

**Mots clefs :** Agriculture biologique, système complexe, gouvernance régionale, savoirs actionnables, convention d'effort, triple hélice

### **Abstract: Development prospects and challenges for organic farming in the Midi-Pyrénées region of France**

With 67,000 ha and 1,200 organic farms (OF), the Midi-Pyrénées region is the biggest agricultural area in France and second only to the Pays de Loire region in number of farms.

Organic farming has developed rapidly over the past 15 years due to the steep increase in the demand for organic products. However, this was not always the case due to several factors linked to technical difficulties: market access, wide use of imports, a trend towards industrialisation, difficulties in mastering

techniques, particularly for the production of high quality durum wheat, the ineffectiveness or absence of organisations intended to help producers, etc. As a result, the Midi-Pyrénées Regional Council, which had supported organic farming for a long time, sponsored several studies to assess the sector's development potential and future prospects (Demeter Conseil, 2005; Mondy, 2006). The conclusions of these studies will be used as a basis for our reflection on the means necessary to coordinate stakeholders in the field.

The difficulties involved in the development of organic agriculture are real, but the importance of organisation requires particular attention.

To address this issue, two research hypotheses were explored: the first one considers that the development of organic farming is not simply a question of technique or commercial advancement. The organisational dimension includes three elements that link the interactive dynamics between OF stakeholders in the region, the development of a regional governance network, and the enhancement of regional social capital.

The second hypothesis clarifies the nature of the organisational dimension. It is not possible to apply a development plan similar to the one used for mainstream agriculture to organic farming. On the contrary, a new plan must be developed that takes the specificities of OF into consideration.

**Keywords:** organic farming; complex system; regional governance; coordination agreement; knowledge in action; legitimised knowledge; effort agreement, triple helix.

---

## Introduction :

Nous avons été dans un premier temps amenés à formuler deux hypothèses de recherche concernant la question du développement de l'AB en Midi-Pyrénées (MP).

La première hypothèse considère que le développement de l'AB n'est pas simplement une question de techniques ou de valorisation commerciale. La dimension organisationnelle est primordiale dans ce processus de développement. Celle-ci renvoie aux dynamiques interactives entre acteurs de l'AB dans la Région MP, à l'élaboration d'un dispositif de gouvernance régionale, à la valorisation du capital social régional.

La seconde précise la nature de la dimension organisationnelle. Elle propose d'envisager un schéma organisationnel plus approprié à l'AB, sans que ce soit forcément en opposition avec celui de l'agriculture conventionnelle.

Ce texte analyse donc la dimension organisationnelle du développement de l'AB dans la région. Il vise à montrer que le passage de l'AB, du statut de production de niche et marginale à un statut de reconnaissance et de production prometteuse pour une agriculture durable, est tributaire d'une nouvelle configuration du système d'acteurs et de l'élaboration de nouveaux dispositifs de gouvernance. Après avoir introduit la problématique de la place de l'organisation et de la gouvernance dans le processus de développement de l'AB régional, ce texte présente dans un premier temps une analyse du paysage des acteurs concernés par le développement de l'AB régional en privilégiant une lecture analytique de leurs positionnements stratégiques. Dans un deuxième temps il présente les perspectives d'évolution vers une approche collaborative entre les parties prenantes de l'AB et avancera une proposition concrète de plate-forme de recherche et de développement en AB.

Cette démarche d'étude a permis, *en termes de développement* et en lien avec les GAB dans le cadre de groupes de travail régionaux, de mettre en évidence les potentialités, atouts et contraintes spécifiques à la région MP en matière de développement de l'agriculture biologique et de formuler des propositions.

En termes scientifiques, après avoir réalisé un état des lieux, cette étude s'est attachée à mieux faire comprendre les déterminants de l'évolution de la demande sociale, leur intégration dans la stratégie des acteurs institutionnels et des professionnels en vue de la mise en place de nouvelles formes d'organisation. L'autre préoccupation était d'identifier les verrous organisationnels existants, tant au niveau du développement que de la recherche.

## 1. Un développement basé sur le compromis entre les différents acteurs

### 1.1. *Éléments de contexte :*

A la suite de la disparition du Groupe de Développement de l'Agriculture Biologique (GDAB) Midi-Pyrénées, organisme régional chargé de la coordination des actions en faveur de l'AB, les acteurs et les responsables politiques ont éprouvé le besoin d'évaluer l'état de l'agriculture biologique en MP ainsi que ses potentialités de développement. Rappelons qu'après avoir fait figure de leader dans les années 1980, la France est redescendue au 25<sup>ème</sup> rang mondial de l'AB, avec 1,93 % (2,7 % pour Midi-Pyrénées) de surfaces agricoles en production biologique.

Comment expliquer cette stagnation du développement de l'AB (en termes de surface, de volumes produits, voire de recul en termes de nombre d'exploitations), ceci alors que de véritables politiques de soutien avaient été mises en œuvre <sup>1</sup>?

De façon plus générale, nous sommes partis du constat que la question de l'avenir de l'agriculture s'inscrit, comme l'indique Sylvander (2005), dans un double mouvement de développement de filières de qualités spécifiques (comme l'AB) et de requalification de l'agriculture conventionnelle (comme l'agriculture raisonnée). Ce constat avait d'ailleurs été souligné par le député M. Saddier (2003) dans son rapport au Premier Ministre. De même, le rapport Riquois (1998) insiste sur l'évolution nécessaire des pratiques agricoles et sur le fait que « l'agriculture biologique doit devenir *un prototype* au service de l'agriculture conventionnelle », véritable courroie d'entraînement pour l'ensemble de l'agriculture. Il faut l'encourager, en analyser les résultats, et mettre en place un dispositif de soutien concrétisé par « un engagement politique fort absolument nécessaire... Cet engagement étant d'autant plus justifié que l'agriculture biologique est non seulement un enjeu de marché mais aussi un enjeu territorial en terme de tenue de l'espace » (Riquois, 1998).

Ce constat est troublant à plus d'un titre car la considération portée à l'AB est ambivalente. On reconnaît certes son importance et sa valeur exploratoire et d'exemplarité, mais on refuse de lui donner valeur de *modèle à conforter*. La valeur accordée par les différents acteurs (institutionnels, professionnels, chercheurs) est fonction des jeux de représentation en vigueur. La représentation de la fonction de l'AB, va donc jouer un rôle essentiel dans les stratégies scientifiques ou de développement.

### 1.2. *L'Agriculture Biologique dans le jeu des représentations*

En Midi-Pyrénées, les modes d'intervention et de soutien à l'AB, sont formulés différemment par les principaux acteurs :

---

<sup>1</sup> Rappelons que le Plan pluriannuel de développement de l'AB 1998-2002 (rapport Riquois) prévoyait un objectif national de 25 000 exploitations et 1 Million d'ha en BIO en 2005 ainsi que la reconquête de la place du leadership européen français ; force est de constater qu'en 2008, on est très loin de cet objectif. Avec tout juste 2 % de sa superficie en Bio (540 000 ha) et 11 000 agriculteurs, la France atteint la moitié des objectifs annoncés. Quant à sa position en Europe, la France se trouve dans le peloton de queue, sept pays ont déjà dépassé la barre de 4 % de la SAU.

En MP, le Programme d'Actions Régionales Concertées sur l'AB (PARC BIO), prévoyait de maintenir la région en position de leader, en terme de surface, et d'augmenter le nombre de producteurs bio à 2 500 dès 2006. Si la procédure CTE a, notamment en 2001-2002, autorisé une augmentation sensible du nombre d'exploitations en Bio, nous assistons depuis à un tassement très net des installations et des reprises au grés des successions.

- Les Chambres d'Agriculture ont opté pour des politiques multiformes : appui aux filières de qualité, soutien aux filières et aux organismes économiques et adoption du standard « agriculture raisonnée ». L'agriculture biologique est analysée comme une niche commerciale et reste une voie marginale de diversification.
- Le Conseil Régional met surtout en avant la promotion d'une agriculture axée sur la qualité des produits (Labels régionaux et autres signes officiels de qualité) et la nécessité de conserver un maillage régional en matière d'activités économiques et d'implantation des populations. Il développe de plus en plus des politiques de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles, mais parallèlement aux politiques de développement agricole.
- Les organismes professionnels en AB quant à eux souhaitent voir prendre en compte l'organisation économique des filières, mais aussi la reconnaissance d'une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement, plus durable et plus territorialisée, en un mot la reconnaissance de la multifonctionnalité et la durabilité de l'AB.

Cette divergence de points de vue en terme de représentation doit, de plus, être resituée au regard d'un changement de paradigme productif, vis à vis duquel le cadre théorique proposé par l'économie des conventions peut nous aider à préciser les différentes approches

Dans le secteur agricole des années 80 et 90, on a pu constater la perte progressive de légitimité du référentiel moderniste et du modèle conventionnel qui en est issu (Allaire, 1998), se traduisant par surproduction, externalités négatives, pollutions environnementales, gaspillage... Ce modèle avait été pensé pour bâtir une agriculture modernisée, atteignant de manière régulière les plus hauts volumes de production possibles. La montée du chômage, associée aux préoccupations environnementales grandissantes ont abouti à l'émergence d'une nouvelle norme dominante : la norme du marché, portée par la Commission Européenne chargée tout à la fois de subventionner l'agriculture européenne et de négocier les modalités du commerce international. Selon cette norme marchande, l'instance politique devrait n'être plus dévolue désormais qu'à veiller :

- au respect des règles de « concurrence »; terme désignant ici le principe supérieur commun du « monde marchand » tel que défini par Boltanski et Thévenot (1991),
- à la péréquation des disparités de développement territorial, pour une occupation harmonieuse de l'espace rural : le « monde civique ».

Parallèlement, les réformes successives de la PAC en 1992 et 1999 ont eu pour ambition de réduire le volume d'aides allouées à l'agriculture, et de renforcer les aides allouées à la préservation de l'environnement. Deux logiques se retrouvent ainsi renforcées dans l'action publique, les logiques « civique », par la prise en compte des biens communs comme l'eau, et « domestique » (gestion des territoires). Tout ceci, bien que le secteur agricole soit et reste dominé par le « monde marchand » pour parvenir à réguler les problèmes de déficits structurels en créant sans cesse de nouveaux marchés et que le « monde industriel » conserve le rôle fondamental dans l'élaboration et la définition des normes de qualité.

Dans ce contexte interprétatif, l'AB apparaît comme une formule du « monde industriel » caractérisée par son processus de production, plus que comme une alternative au modèle dominant, assumant comme lui des fonctions marchandes et d'aménagement.

Concomitamment au processus d'imposition progressive de la logique de marché, le pouvoir politique s'est décentralisé dans les collectivités locales, et l'échelle des pouvoirs locaux devient la plus pertinente pour gérer les problèmes territoriaux et environnementaux. Les Conseils Régionaux ont donc une responsabilité grandissante dans le choix des orientations en matière de développement agricole.

Parallèlement, la profession agricole instituée (APCA, FNSEA, Coopération) a adhéré à une logique de développement qui s'apparente à un syndicalisme de filières, dans lequel elle défend les intérêts et les

avantages des producteurs de chaque filière dans les instances nationales et européennes. Elle perçoit l'AB comme une filière normée, voire une niche commerciale, et hésite quant à son traitement entre celui d'une filière comme les autres et une politique de différenciation. Les aspects environnementaux et territoriaux (abordés en termes d'externalités positives) sont alors gommés au profit d'un positionnement uniquement axé sur la qualité intrinsèque du produit.

Nous nous trouvons confrontés non seulement à un clivage grandissant entre agriculture environnementale et agriculture intensive (Rémy, 1998), mais aussi à la difficulté de surmonter un « conflit entre mondes » pour parvenir à un « compromis ».

La mise à l'épreuve du modèle fordiste par la logique « marchande » (Allaire et Boyer, 1995) mais aussi par le « monde civique » (normes environnementales et qualité alimentaire) s'accompagne aujourd'hui de l'irruption d'une logique de projet, soutenue par les mesures contractuelles (CTE, CAD,...), parmi lesquelles les mesures agri-environnementales rejoignent simultanément la « cité par projets<sup>2</sup> » (Boltanski et Chiapello, 1999) et la « cité verte<sup>3</sup> » (Lafaye et Thévenot, 1993).

L'objectif affirmé par la « cité par projet » est l'émergence d'un type de gouvernance fondée sur la capacité de la société civile à s'organiser à partir des principes de ce que Boltanski et Chiapello appellent une « Cité par projet » : une organisation du travail fondée sur l'initiative et la flexibilité, une structuration en réseaux, etc

Dysfonctionnement ou crise, l'AB comme l'agriculture conventionnelle est donc confrontée à la perspective de devoir opérer une transformation en profondeur.

Pour tenter de résoudre cette crise agricole, plusieurs modèles d'agriculture entrent de fait en concurrence et en recherche de légitimation :

- une agriculture qui serait de plus en plus technique (du type agriculture de précision), attachée au compromis fordiste mais se donnant comme objectif d'incorporer les impératifs issus du monde marchand, notamment les produits de qualité, plus « vendables » ;
- une agriculture raisonnée qui se présente « comme une agriculture compétitive et scientifique visant à satisfaire la demande alimentaire en quantité et en qualité » et convoque la référence environnementale sur un fond de « droit des agriculteurs à la modernité » (L.Guyau cité par Alphandery et Bourliaud, 1996) ;
- une agriculture durable basée sur les principes de l'agro-écologie, dont l'expression la plus aboutie est l'AB.

Face à l'impératif d'adaptation du modèle dominant, l'alternative apparaît sous la forme d'une agriculture durable qui tourne le dos au compromis fordiste mais qui s'appuie sur les mondes marchand et civique, et « qui ne recherche pas un rendement maximal, mais une production optimale par rapport aux contraintes du milieu » (Blouet et Pervanchon, 2003). Ce type d'agriculture auquel correspond l'agriculture biologique réaliserait ou serait en passe de réaliser un nouveau compromis entre les cités domestique, civique et la cité par projets. Mais cette recherche d'un compromis doit toutefois être

<sup>2</sup> La « cité par projets » s'inscrit dans la continuité des anciennes cités, systématisées dans « De la justification les économies de la grandeur » (1991) où Boltanski et Thévenot ont pris pour objet les disputes ordinaires en émettant l'hypothèse que cette forme de débat public conduit les individus à dépasser le cadre restreint du contexte et à monter en généralité, à se référer à des registres généraux de justifications spécifiques au bien commun et à la justice d'une cité donnée.

<sup>3</sup> L'écologie s'est constituée comme une référence dans les modalités de critique et de justification. C'est pourquoi on peut se demander si la justification écologique dans le conflit peut s'incarner dans les ordres de justification déjà éprouvés, ou s'il existe une « cité verte » ou « monde vert », construit selon les mêmes modalités que les autres mais créant une septième logique d'action propre à elle-même? Ou plus encore, y a-t-il remise en cause de tous ces ordres au travers de leur matrice commune ? Les auteurs reprennent le cadre d'analyse développé avec Boltanski et Thévenot dans « Les Économies de la grandeur » (1987).

envisagée entre acteurs institutionnels, producteurs et consommateurs à partir de nouvelles formes de coordination, notamment en ce qui concerne l'articulation entre recherche et développement.

## 2. Vers de nouveaux dispositifs de gouvernance

Au regard de ces oppositions manifestes concernant la place, la stratégie de développement de l'AB, l'évolution de la conjoncture, il faut reconsidérer le paradigme de développement, les modes de coordination entre acteurs et repositionner la recherche dans un rôle nouveau pour elle, susceptible de permettre de frayer un « compromis » dans un monde commun.

Les nouvelles attentes sociales envers l'agriculture supposent non seulement l'émergence de nouvelles conventions de qualité mais aussi l'adoption de nouvelles « conventions d'effort » de la part des différents acteurs (Beuret, 1998).

Les réflexions engagées au cours des différents séminaires<sup>4</sup> qui ont jalonné l'étude, nous ont amené à mobiliser la **théorie de la triple hélice**, laquelle semble répondre aux questions soulevées antérieurement et pouvoir aider à matérialiser ces « conventions d'effort ».

Le modèle de la triple hélice a servi de cadre conceptuel à notre analyse pour tenter de bâtir un « compromis » entre acteurs et modéliser les transformations dans les relations entre université, entreprise et gouvernance. L'objectif de ce paragraphe est de montrer comment les changements institutionnels permettent de modifier les organisations dans le domaine des coopérations entre recherche publique, partenaires économiques de la filière BIO et gouvernement régional. Nous déclinons les concepts utilisés par les concepteurs de ce modèle, et nous montrons comment les institutions peuvent faire émerger un mode d'organisation (la plate-forme recherche/développement) permettant d'intégrer ou de traduire les évolutions institutionnelles. L'idée de base qui fonde le caractère opératoire de cette notion est que les interactions de réseaux génèrent des attentes mutuelles entre trois sphères institutionnelles (Figure 1) : (i) l'Université et la recherche ; (ii) les entreprises ; (iii) les gouvernements publics locaux, nationaux ou supranationaux. Ces attentes exercent des effets de retour sur les arrangements institutionnels. Les transformations institutionnelles co-évoluent avec le développement de technologies et de marchés au niveau global. Cela revient à reconnaître le rôle actif, mais non totalisant, des gouvernements dans la science, la technologie et les politiques innovatrices. Pour faciliter les ajustements structurels, ils peuvent fonctionner pour stimuler le développement de réseaux à travers les frontières institutionnelles entre les trois sphères.

Dans la triple Hélice III (Encart 1), les sphères institutionnelles de la recherche et de l'université, de l'entreprise et de la décision politique - en plus d'activer leurs fonctions traditionnelles - assument chacune le rôle des autres sphères. Le partage des différentes fonctions et l'intégration de fonctions des autres acteurs jouent le rôle de « conventions d'effort » pour chacun des acteurs en présence. Ces conventions d'effort se construisent dans notre cas aux confins des mondes « connexioniste » tel qu'identifié par Boltanski et Chiapello dans le nouvel esprit du capitalisme (1999) du « monde marchand » et du « monde civique ».

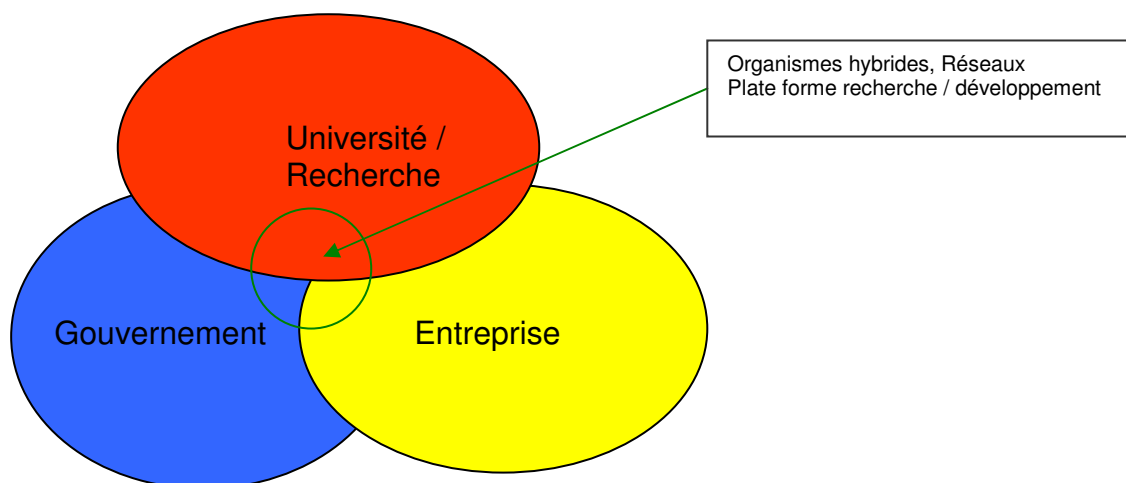
La théorie de la triple hélice, que nous avons mobilisée dans la phase de conception, permet de se concentrer sur la couverture dynamique formée par les négociations et les alliances entre les différents porteurs institutionnels. L'information est sans cesse codifiée en nouvelles connaissances. Le flux de connaissance et d'information devient alors un nouveau mécanisme de coordination en parallèle et en interactions avec les relations d'échange économiques et les mécanismes de contrôle politique.

Cette posture, nous a donc amené à proposer aux différents partenaires, le principe d'un dispositif de plate-forme Recherche – Formation – Développement, afin de dépasser leurs clivages et conflits

---

<sup>4</sup> - Cinq séminaires ont été organisés entre septembre et décembre 2005 :

historiques et de leur permettre de construire des « savoirs actionnables et légitimés » (Avenier et Schmitt, 2007), susceptibles de permettre le développement de l'AB.



**Figure 1** : Modèle de la triple hélice : interfaces entre les sphères Université et recherche, les représentants gouvernemental et les entreprises (d'après le schéma de la triple hélice de Leydesdorff et Etzkowitz, 1998).

Encart n°1 : **Les évolutions de la triple Hélice** (d'après :Alcouffe et Brugarolas, 1999 ; Nieddu, 2002)

Depuis une dizaine d'années, plusieurs appareillages analytiques ont été mobilisés pour modéliser les changements des relations université-entreprise-gouvernement de la cité. Ces développements ont conduit à formaliser, sur la base d'observations empiriques et de débats d'experts, le « modèle de la triple hélice » pour décrire les changements dans ces relations. Ce modèle de la triple hélice a pour vocation d'intégrer la diversité des développements conceptuels précédemment cités autour de l'idée que dans une perspective d'économie de réseau, le niveau de gouvernance doit être considéré comme une variable endogène.

**Dans la troisième version (« triple helix III » si l'on suit la typologie de Leydesdorff et Etzkowitz, 1998), les trois sphères institutionnellement séparées que forment la recherche, l'université, l'entreprise et les pouvoirs publics locaux sont sollicitées pour assumer, en plus de leurs fonctions traditionnelles, des fonctions dévolues traditionnellement aux deux autres sphères.**

Pour assurer leurs fonctions traditionnelles, les trois sphères institutionnelles doivent être capables d'assurer chacune le rôle des deux autres. Les Universités et les centres de recherche, créent ce que l'on peut dénommer, « une atmosphère industrielle » ou de « développement ». Ils jouent un rôle de quasi-gouvernement régional ou local « organisateur d'innovations ». Les laboratoires de R&D industriels, peuvent être considérés comme un « exemple historique » et une illustration de cette complexité organisationnelle.

La triple hélice des relations entre (i) Université/Recherche, (ii) Entreprise/firmes/professionnels, et (iii) Gouvernement (dans notre cas le conseil régional) est développée dans un modèle qui étudie les effets des dynamiques économiques sur les transformations de leurs relations, lesquelles induisent simultanément des transformations institutionnelles à l'intérieur de chaque sphère institutionnelle. Les dynamiques de marché, tout comme les dynamiques innovatrices sont enregistrées par des « contrôles de réseaux » qui produisent des évolutions dans les codes de communication entre sphères institutionnelles. Ce sont ces translations locales à leurs interfaces qui permettent de comprendre les mécanismes d'adaptation dans les arrangements institutionnels. Lorsque deux dynamiques institutionnelles tendent à co-évoluer en trajectoires, un régime de transition émerge et les institutions peuvent alors assumer de façon flexible le rôle d'autres partenaires.

### 3. Le projet de plate-forme de recherche et de développement en Agriculture biologique et développement durable

#### 3.1. *Un rôle et une fonction nouvelle pour la recherche*

La proposition organisationnelle que nous avons faite confère à la recherche un rôle nouveau pour elle, en ce sens qu'elle devient le support d'un possible compromis entre les acteurs. Elle lui confie également un rôle essentiel en matière de production de « savoirs légitimés » (Avenier, 2005). La complémentarité affichée dans ce projet de plate-forme, entre « savoirs d'actions » et « savoirs savants » en vue d'un développement économique, ouvre de nouvelles perspectives de développement de production de savoirs<sup>5</sup>, mais doit également permettre de transformer la connaissance en « savoirs actionnables légitimés ».

Les commanditaires de l'étude se sont convaincu que l'AB régionale devait s'appuyer davantage sur la recherche pour se développer, afin de faire sauter les « verrous » technologiques, agronomiques, organisationnels et sociologiques par un dispositif de recherche spécifique.

La création de la plate-forme Recherche Développement en AB que nous avons suggérée, s'inscrit dans cette démarche de coopération et d'interface entre les secteurs, étayée par la théorie de la triple hélice. Il s'agit non seulement de créer une structure de coopération destinée à créer la synergie attendue entre les différentes composantes, mais aussi de produire des éléments de connaissance destinés à éclairer la décision publique. Enfin, ce projet de plate-forme doit trouver sa place dans le projet de « pôle de compétitivité » en cours d'élaboration et de labellisation.

L'association des agriculteurs et des chercheurs au sein de ce type d'organisation, fonctionnant selon le principe d'un « *centre de recherche sans murs* », concept déjà évoqué par Bertil Sylvander à Draveil, à partir des expériences du FIBL<sup>6</sup> et du DARCOF<sup>7</sup>, permet de répondre aux défis futurs de la recherche en AB.

L'importance de cette réorganisation en termes de fonctionnement et d'organisation des partenariats repose sur plusieurs principes. L'agriculture biologique a un besoin urgent de s'appuyer sur la recherche scientifique pour faire sauter des verrous technologiques et surmonter les difficultés qui limitent son développement. Elle a également besoin des apports de la recherche pour découvrir des innovations sur lesquelles se fondera son rayonnement futur.

#### 3.2. *Développer et consolider l'effort de recherche :*

Plus que le renoncement aux intrants chimiques (ce qui la caractérise aux yeux du grand public), l'agriculture biologique se base sur une utilisation durable de nombreux processus naturels. Par exemple, en matière de fertilisation, il s'agit avant tout de favoriser le maintien naturel de la fertilité globale des sols plutôt que de réduire la nutrition à une absorption d'éléments minéraux issus de fertilisants, même s'ils sont organiques. Pour ce faire, les agriculteurs biologiques s'appuient sur le fonctionnement biologique des sols. Or, dans ce domaine, malgré les recherches sur ce sujet (essais

---

<sup>5</sup> Nous partons du constat que les notions de savoirs et de connaissance sont distinguées ; la connaissance se définit comme un processus de développement dans et par l'expérience, donc interne au sujet ( ex : les connaissances d'expérience des agriculteurs en Bio basées sur l'observation), alors que le savoir exprime sous forme de représentation communicable la connaissance, donc externe au sujet, (ex : résultats de la recherche). Le « savoir légitimé » se situe donc à l'interface entre la connaissance et l'information qui exprime ce savoir.

<sup>6</sup> L'Institut de recherche de l'agriculture biologique - ForschungsInstitut für Biologischen Landbau (FiBL) - basé à Frick (Suisse), le FiBL Allemagne et le FiBL Autriche sont des centres de compétences leaders en matière de recherche et de vulgarisation en agriculture biologique européenne.

<sup>7</sup>Le DARCOF (Danish Research Center of Organic Farming) est un centre de coordination de l'AB qui a été mis sur pied pour aider les 20 instituts de recherche spécialisés à s'adapter à l'AB. Aujourd'hui ce dernier est devenu l'ICROFS - Centre International de Recherche danois spécialisé en AB [www.darcof.dk/](http://www.darcof.dk/). The Organic Research Center -



DOK menés par le FiBL) les connaissances scientifiques sont loin d'être bien établies. Cet exemple indique clairement que l'effort de recherche dont a besoin l'AB ne peut pas se résumer à un simple transfert des acquis ou méthodes de l'agriculture intensive. Au contraire, cet effort de recherche doit être spécifique et s'ancrer fortement dans l'écologie, l'agro-écologie<sup>8</sup> et l'écologie appliquée. En revanche, les retombées d'ordre agronomique pourraient également servir à l'agriculture conventionnelle, pour lui permettre d'évoluer vers des pratiques moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement.

Les centres de recherches spécialisés en AB, le FiBL en Suisse, le DARCOF au Danemark ou le « Centre for Sustainable Agriculture », « The Swedish Ecological Farmers Association » en Suède, l'ont bien compris et proposent depuis plus de 25 ans des programmes de recherche spécifiques qui ont permis le développement important de l'AB dans ces pays ainsi qu'en Allemagne et en Autriche.

L'exemple du FiBL nous montre qu'il ne suffit pas de faire de la recherche ; il faut aussi consolider cet effort en associant les agriculteurs à l'émergence des problématiques, en les gardant comme partenaires privilégiés pendant le déroulement de la recherche puis en travaillant avec eux à l'exploitation des résultats. Loin des clivages et de la ségrégation existant entre les divers faciès de la recherche à laquelle nous sommes habitués, recherche fondamentale, finalisée ou encore appliquée, il faut se placer dans un continuum. Depuis sa fondation en 1973, le FiBL contribue par ses recherches à consolider les bases scientifiques de l'agriculture biologique et de l'élevage. La force du FiBL réside dans une étroite imbrication des divers domaines de recherche et dans un rapide transfert des connaissances entre recherche, conseil et pratique. Le DARCOF dans une fonction de coordination des travaux de différents instituts et le pôle Bio Massif Central dans un rôle de coordination de programme ont également exploré des voies nouvelles de coopération autour de la recherche en AB.

### *3.3. Retisser le lien entre recherche fondamentale, recherche expérimentale et recherche appliquée.*

Les expériences du FiBL et du DARCOFF sont riches d'enseignements, et la première conclusion de l'étude a donc été de préconiser de s'inspirer de l'expérience et de la démarche qui est la leur en l'adaptant au contexte de Midi-Pyrénées.

La région Midi-Pyrénées est confrontée à un problème d'optimisation de son potentiel tant productif que de recherche. La proposition de mise en œuvre d'une plate-forme de recherche et de développement en agriculture biologique (Mondy, 2006) doit permettre de répondre aux problèmes rencontrés par l'ensemble des acteurs de la filière Bio. On peut décliner les enjeux et les objectifs à atteindre de la façon suivante.

Les enjeux pour la Région Midi-Pyrénées sont les suivants :

- développer une alternative pour restaurer un patrimoine agricole régional en très mauvaise état dans certaines zones
- s'inspirer de l'exemple du FiBL pour organiser un effort de recherche de haute qualité auquel les agriculteurs seront associés.

---

<sup>8</sup> L'agroécologie est une démarche qui vise à associer le développement agricole à la protection de l'environnement. Ses objectifs principaux sont de faire évoluer l'agriculture à orientation quantitative vers une agriculture qualitative impliquant un renouvellement des buts et des moyens. Cette agriculture, dont Pierre Rabhi est, en France, un des représentants les plus connus, respecte les écosystèmes et intègre les dimensions économiques, sociales et politiques de la vie humaine. Il ne s'agit donc pas d'une approche purement technique, mais d'une approche globale basée sur la reconnaissance des savoirs et savoir-faire paysans. La gestion agroécologique va dans le sens d'une valorisation de la biodiversité animale et végétale, elle-même contribuant au bon fonctionnement écologique des agroécosystèmes et moyen reconnu pour réduire les risques de pullulations des ravageurs.

- évaluer les efforts de recherche consentis dans les pays européens et rechercher des synergies et des collaborations.
- évaluer et mesurer l'effort de recherche mené dans la Région notamment par l'INRA, et développer des programmes originaux.

Les objectifs poursuivis sont :

- **Structurer une plate-forme d'acteurs pour engendrer de nouvelles formes de coopération entre recherche formation et développement**
- **Impulser une recherche-expérimentation en prise directe avec les actions de développement permettant :**
  - D'obtenir et de diffuser des références technico-économiques auprès de l'ensemble des partenaires sur les thématiques suivantes : productions animales et végétales bio, données agronomiques sur les systèmes grandes cultures en rotations longues,...
  - D'identifier, voire sélectionner, des variétés présentant un intérêt régional et commercial (blé panifiable à bas taux de protéines, légumes de plein champ...)
  - D'améliorer qualitativement la production régionale pour mieux répondre à la demande des consommateurs (filière de blé panifiable, qualité des viandes) ;
  - D'améliorer la complémentarité des productions régionales alimentaire et non alimentaire (alimentation animale, filière légumes, production de chanvre destiné à la construction,...) ;
  - De diffuser des données sur la transformation et la commercialisation des produits bio régionaux en vue d'un meilleur positionnement stratégique ;
  - De développer une alternative pour restaurer le patrimoine environnemental.
- **Concevoir et promouvoir de nouvelles formes d'organisation** entre les différents acteurs de la filière BIO répondant aux enjeux de « l'économie résidentielle et territorialisée », intégrant les dimensions environnementales, économiques et d'aménagement des territoires.

Ce projet a également pour ambition de constituer une plate-forme d'acteurs d'appui à la recherche et au développement en agriculture biologique permettant :

- **d'expérimenter des pratiques nouvelles de coopération** entre acteurs de la recherche de la formation et du développement.
- **d'améliorer le transfert de l'innovation et des résultats de la recherche auprès des agriculteurs.**
- **de voir comment peuvent se combiner les « savoirs d'action » portés par les professionnels et les « savoirs savants » portés par les chercheurs dans une optique de développement de « savoirs actionnables légitimés ».**

L'implication des bénéficiaires tout au long du dispositif d'investigation et de valorisation, induit une **production collective très innovante des savoirs** au niveau du développement agricole.

Il s'agit de « **redonner sens** » à la recherche appliquée et à la recherche/action, de **retisser le lien entre recherche fondamentale et recherche appliquée** en vue du développement de l'agriculture biologique. A l'image du FiBL, cette plate-forme devra aussi avoir un rôle de catalyseur, de production d'expertise en vue de la définition de futurs programmes d'expérimentation et de recherche.

Ce projet de plate-forme est donc à la fois un processus intellectuel innovant et un dispositif d'appui au développement qui doit permettre de définir en partenariat chercheur/agriculteurs les priorités de recherche, d'élargir les thématiques de recherche en travaillant sur l'ensemble de la chaîne de production alimentaire, de conduire de façon innovante des expérimentations, d'améliorer le processus de transfert des savoirs et de vulgarisation des résultats

## Conclusion :

A ce jour, le constat fait sur l'état de l'agriculture biologique et le projet de plate-forme Recherche/développement ont été présentés à l'ensemble des décideurs et des partenaires (DRAF, CA, INRA, CR, CREAB, GAB). En guise de première application ayant forme de préfiguration, des préconisations de coopération (dans le sens d'un dépassement des rôles traditionnels des acteurs) ont été adaptées à différents projet tels que la création d'une filière et d'une coopérative Chanvre Bio, la création d'une SCIC<sup>9</sup> destinée à favoriser le développement de la restauration hors domicile ou bien encore à l'élaboration d'un programme de gestion des ressources en eau avec l'agence de bassin Adour Garonne.

Toutefois, si un certain nombre de réticences sont encore manifestées à ce jour par la Chambre Régionale d'Agriculture quant à la création d'un organisme spécifique et non vis à vis de la démarche, la décision finale appartient au conseil régional Midi-Pyrénées, après avis des commissions agricole et développement durable de ce même organisme.

*En termes de stratégie de développement*, cette étude a permis, de pousser la réflexion et l'analyse prospective en matière de développement de l'AB en Midi-Pyrénées et de mettre en évidence l'importance de la dimension organisationnelle. Les séminaires de réflexion ont été l'occasion de confronter les représentations portées par les GAB, les acteurs institutionnels et les équipes de chercheurs et ainsi de créer les conditions d'un « compromis » articulé autour d'un élargissement des rôles respectifs des différents acteurs.

*En termes de question à la recherche*, le questionnement sur les modalités d'intervention de la recherche nous a permis :

- d'identifier et de comparer les procédures de **conduite des expérimentations**, en mettant en évidence l'importance des réseaux de fermes de démonstration et/ou de fermes témoins, ainsi que leurs liens avec les instituts de recherche ;
- de poser le principe de la conduite à tenir en matière **d'identification des thèmes de recherche**, par le biais d'un travail collectif entre chercheurs et agriculteurs ;
- de se questionner sur les problèmes de **transfert** et de **vulgarisation des résultats de recherche**, tant auprès des groupes d'agriculteurs que du public en formation ;
- d'analyser les combinaisons possibles de **financement** des actions de recherche (fonds publics et fonds privés).

*En termes scientifiques*, cette démarche d'étude nous a permis de mesurer la pertinence du cadre théorique de l'économie des conventions à des fins analytiques et de la théorie de la triple hélice comme matérialisation des conventions d'effort autour de la recherche.

Aujourd'hui, ce projet est entre les mains du Conseil Régional, lequel doit réunir incessamment les parties prenantes ainsi que les partenaires scientifiques en vue d'un accord de réalisation et de partenariat.

## Références bibliographiques :

Alcouffe A., Brugarolas E., 1999. Le modèle de la "triple hélice": interaction entre dynamique institutionnelle et dynamique organisationnelle. Le cas de Midi-Pyrénées et Rhône Alpes, Working Papers from LIRHE - Université des sciences sociales Toulouse

Allaire G., Boyer R., 1995. La grande transformation de l'agriculture. INRA-Economica Editions, 441 p.

---

<sup>9</sup> Société coopérative d'intérêts collectifs

- Allaire G., 2002. Les compétences professionnelles agricoles et les défis de la multifonctionnalité. In : J.C. Lebossé (Ed.), *Loi d'orientation agricole, savoirs et qualifications professionnelles. Analyse des enjeux et perspectives pour l'évolution des savoirs*, Educagri Editions, Dijon, p. 151-163
- Avenier M.J., Schmitt C.H., 2007. *La construction des savoirs pour l'action*. L'harmattan Editions, 245 p.
- Avenier M.J., 2005. *Elaborer des savoirs actionnables à partir des récits de pratiques*. 6ème congrès européen de Science des Systèmes. <http://www.afscet.asso.fr/resSystemica/Paris05/avenier2.pdf>
- Beuret J.E., 1998. *Agriculture et qualité de l'espace rural: coordinations, conventions, médiations*, Thèse de doctorat, ENSAR-SPDR, Rennes, 340 p. + ann.
- Blouet A., Pervanchon F., 2003. *Comment qualifier la modernité de l'agriculture ? Travaux et innovations* 97, 53-54.
- Boltanski L., Thévenot L., 1987. *Les économies de la grandeur*. Cahiers du centre d'études de l'emploi. PUF Editions, Paris, p. 31.
- Boltanski L., Thévenot L., 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard Editions, Paris, 483 p.
- Boltanski L., Chiapello E., 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Gallimard Editions, Paris, 834 p.
- DEMETER Conseil- SOLAGRO, 2005. *Evaluation de la politique publique de soutien à l'agriculture biologique en Midi-Pyrénées. 1998-2004- Rapport final juin 2005*
- Lafaye C., Thévenot L., 1993. *Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature*. *Revue française de la sociologie* 34, 494-524.
- Leydesdorff L., Etkowitz H., 1998. *The Triple Helix as a Model for Innovation Studies*. Conference Report, *Science and Public Policy* 25, 195-203.
- Lundvall B.A. (Ed.), 1992. *National Systems of Innovation. Towards a Theory of Innovation and Interactive Learning*. Pinter Editions, London.
- Lundvall B.A., 1992. *Relations entre utilisateurs et producteurs, systèmes nationaux d'innovation et internationalisation*. In : Foray D., Freeman C. (Eds.), *Technologie et Richesse des Nations*, Editions Economica, p. 355-388.
- Mondy B., 2006. *Rapport d'étude: projet de plate-forme recherche/développement en Agriculture Biologique et développement durable en MP, vol.3*, 64 p.
- Nieddu M., 2002. *Modèle de la triple hélice et changement régional, une étude de cas*. *Géographie, Economie et Société* 4, 205-224.
- Nelson R.R. (Ed.), 1993. *National Innovation Systems : A Comparative Analysis*. Oxford University Press Editions, New-York, 560 p.
- Saddier M., 2003. *L'agriculture Biologique en France : vers la reconquête d'une première place européenne*. Rapport au premier Ministre documentation française. Disponible sur internet : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/couv-sommaire-2.pdf>
- Rémy J., 2006. *Les petites exploitations dans la politique agricole*. In : Rémy J., Brives H., Lemery B. (Eds.), *Conseillers en Agriculture, Collection « Sciences en partage » Co-Edition INRA – Educagri - Cemagref-Cirad-Ifremer Universal Editions*.
- Riquois A., 1998. *Pour une agriculture biologique au cœur de l'agriculture française*. Rapport, MAP, Conseil général du génie rural et des eaux et forêts, 99 p.
- INRA CIAB ACTA, 2005. *Rapport du « séminaire sur les recherches en agriculture biologique »*, 26 p.
- Sylvander B., 2005. *Rapport d'étude Arpent BIO Pays de Loire « programme INRA DADP » Conseil Régional Pays de Loire*, 111 p.